



Pau, le 14/02/20

INVITATION PRESSE

Signature des 1ers emplois francs dans les Pyrénées-Atlantiques Mardi 18 février 2020, 10h – Pau

Les emplois francs sont un dispositif d'aide à l'embauche qui vise à répondre aux inégalités que subissent certains de nos concitoyens : à diplôme, âge et parcours équivalents, il est en effet plus difficile d'accéder à un emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il s'agit d'un engagement du programme présidentiel pour une réponse forte et innovante aux discriminations à l'emploi au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le dispositif a été mis en place, à titre expérimental, d'avril 2018 à mars 2019 afin de lutter contre le chômage et la pauvreté dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville listés par arrêté ministériel.

Généralisant pour un an le dispositif des emplois francs à l'ensemble des quartiers de la politique de la ville (QPV) du territoire national, le décret du 26 décembre 2019 permet désormais à tout employeur affilié à l'assurance-chômage, recrutant une personne résidant dans un de ces quartiers, en CDI, ou en CDD d'au moins 6 mois, de percevoir **une aide financière de l'État**, quels que soient l'âge, le niveau de qualification ou la durée d'inscription à Pôle Emploi de la personne recrutée.

L'aide financière peut atteindre 15 000 euros sur 3 ans pour une embauche en CDI. Elle est calculée en fonction de la durée hebdomadaire de travail, de la nature et de la durée du contrat de travail. Elle n'est pas cumulable avec une autre aide d'État à l'insertion, à l'exception des embauches réalisées en contrat de professionnalisation qui peuvent donner lieu au versement de l'aide. En CDD d'au moins six mois, l'aide s'élève à 5 000 euros sur 2 ans. **Attachée au lieu de résidence de la personne recrutée et non à la localisation de l'entreprise, la mesure doit promouvoir la mobilité par l'inclusion dans l'emploi durable.** La demande d'aide doit être adressée à Pôle emploi dans les trois mois suivant la date de signature du contrat de travail et l'aide est versée à un rythme semestriel. Sur les 17 000 emplois francs créés depuis le début du dispositif, 80 % sont des CDI, l'aide financière étant plus avantageuse.

Le dispositif des emplois francs est mis en œuvre par Pôle Emploi et les missions locales. Dans le département des Pyrénées-Atlantiques, il concerne les QPV des villes de Pau et Bayonne.

Les 1ers emplois francs seront signés, en présence de M. Eric SPITZ, Préfet des Pyrénées-Atlantiques et M. Thierry LESCURE, directeur territorial de Pôle Emploi des Pyrénées-Atlantiques, le :

**Mardi 18 février 2020
à 10h
Agence Pôle Emploi – 25, rue Jean Zay à Pau**

Vous êtes cordialement invités à cette signature.

En savoir plus sur les deux entreprises impliquées dans ces 1ers emplois francs

Entreprise 1 :

VMPS corporation – Prof En Poche
1 rue Gambetta
64000 PAU
Gérants : Paul et Vincent Escudé

Entreprise 2 :

SARL Econet
25 rue de boyrie
64000 PAU
Gérant : Julien Perchaud ; RH : Sandra Puydoyeux

Contact Presse :

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques- *Bureau de la représentation de l'État et de la Communication Interministérielle*

☎ 05 59 98 24 10 - 24 50 / 📞 06 88 67 65 19 - 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr



@prefet64